

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*

*Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidences**

*Mme Paola Hawa*

*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Valérie Patreau*

*Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*Mme Caroline Braun*

*Arrondissement d'Outremont*

*Mme Julie Brisebois*

*Village de Senneville*

*Mme Daphney Colin*

*Arrondissement de*

*Rivière-des-Prairies–*

*Pointe-aux-Trembles*

*Mme Nathalie Goulet*

*Arrondissement d'Ahuntsic–*

*Cartierville*

*M. Enrique Machado*

*Arrondissement de Verdun*

*Mme Micheline Rouleau*

*Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet*

*Arrondissement de Villeray–*

*Saint-Michel–Parc-Extension*

*Mme Stéphanie Valenzuela*

*Arrondissement de Côte-des-Neiges–*

*Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 16 juin 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE227231051**

**Conclure quatre (4) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec les quatre (4) firmes suivantes: Les Services EXP inc. (entente-cadre n°1: 2 447 352,10 \$, taxes incluses), Groupe Intervia inc. (entente-cadre n°2: 2 438 217,34 \$, taxes incluses), AECOM Consultants inc. (entente-cadre n°3: 1 528 477,59 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (entente-cadre n°4: 1 103 265,61 \$, taxes incluses), pour des services en conception pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures routières d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable et d'éclairage de rues, de signalisation lumineuse et de réaménagement sur le territoire de l'agglomération de Montréal - avec une option de renouvellement pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune - Appel d'offres public n° 22-19269 - 5 soumissionnaires.**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Myriam Laforce  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE227231051

*Conclure quatre (4) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec les quatre (4) firmes suivantes: Les Services EXP inc. (entente-cadre n°1: 2 447 352,10 \$, taxes incluses), Groupe Intervia inc. (entente-cadre n°2: 2 438 217,34 \$, taxes incluses), AECOM Consultants inc. (entente-cadre n°3: 1 528 477,59 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (entente-cadre n°4: 1 103 265,61 \$, taxes incluses), pour des services en conception pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures routières d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable et d'éclairage de rues, de signalisation lumineuse et de réaménagement sur le territoire de l'agglomération de Montréal - avec une option de renouvellement pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune - Appel d'offres public n° 22-19269 - 5 soumissionnaires.*

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Contrat 1).*

Le 1er juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui porte sur quatre ententes-cadres pour des services en conception de documents d'ingénierie pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'agglomération.

Comme l'ont expliqué les personnes invitées, les dernières ententes conclues dans le même objectif sont échues depuis le 31 décembre 2021, ce qui explique la nécessité d'aller de l'avant avec ce nouvel octroi de contrat. L'appel d'offres associé à ce dossier a été publié du 23 mars au 19 avril 2022 et a donné lieu à la parution de trois addendas afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'aviser les 11 preneurs du cahier des charges des précisions apportées aux documents d'appel d'offres.

Au total, ce sont cinq firmes qui ont déposé une soumission jugée recevable. En fonction du système de pondération et d'évaluation des offres mis en place, une firme retenue pour recommandation pour un contrat devenait non conforme pour les contrats suivants si elle n'avait présenté qu'une offre qualitative unique pour les quatre ententes-cadres visées. Les responsables du dossier ont brièvement fait état des critères de sélection et de pondération retenus, puis présenté, pour chaque contrat, le soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé.

Puisque la firme adjudicataire pour l'entente-cadre no 1 en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent, les décisions antérieures liées aux trois précédents contrats ont enfin été présentées.

Les commissaires ont demandé et obtenu des précisions et clarifications, entre autres, sur les raisons pour lesquelles, bien qu'il s'agisse d'un contrat visant le maintien et la gestion de la mobilité, le Service ne fait pas référence à la Charte montréalaise des chantiers dans la présentation de son dossier. Les responsables ont confirmé aux membres que les dispositions de la Charte avaient bel et bien été intégrées dans le devis. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission, qui a tenu à reconnaître l'intérêt des tableaux détaillés inclus dans la section justification du sommaire décisionnel et qui présentent les résultats de l'appel d'offres pour chacune des quatre ententes-cadres.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Contrat 1) ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE227231051 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**